

Contre-espionnage et espionnage : les deux faces cachées de la France

Autor(en): **Triai, Chaouki / Marion, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **- (2009)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Yves Bonnet. Photo © auteur.

Renseignement

Contre-espionnage et espionnage : Les deux faces cachées de la France

Chaouki Triai

Journaliste spécialisé sur les questions géopolitiques et sécuritaires

Il n'est un secret pour personne que chaque Etat du monde possède des propres services de renseignements aux fins de défendre ses intérêts. Dans le labyrinthe et les méandres de cet univers, le culte du secret et de la confidentialité, constituent le royaume du silence, du non-dit, du calcul et parfois de l'intrigue. Si durant la Guerre Froide (1945-1989/90), qui apposa dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945), les Etats-Unis d'un côté et l'ancien empire soviétique (l'ex-URSS) de l'autre, il n'en demeure pas moins que l'état de la situation géopolitique internationale reposée sur deux principes fondamentaux. D'abord « l'équilibre de la terreur » cher John Foster Dulles, Chef du Département d'Etat sous Eisenhower de 1953 à 1959, basée sur la riposte graduée. Ensuite, son pendant soviétique dit de la théorie de Jdanov : « ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous ». Les deux plus grandes centrales du renseignement au monde, CIA d'un côté et l'ex-KGB (devenu aujourd'hui FSB), se sont livrés durant des décennies à une guerre de l'ombre aux enjeux stratégiques d'influences et de dominations colossaux. En France, les services secrets ont évolué dans un océan aussi vaste que réduit. Du renseignement intérieur à celui de l'extérieur, la frontière est parfois très fine.

Contre-espionnage : DCRG, DST à la DCRI

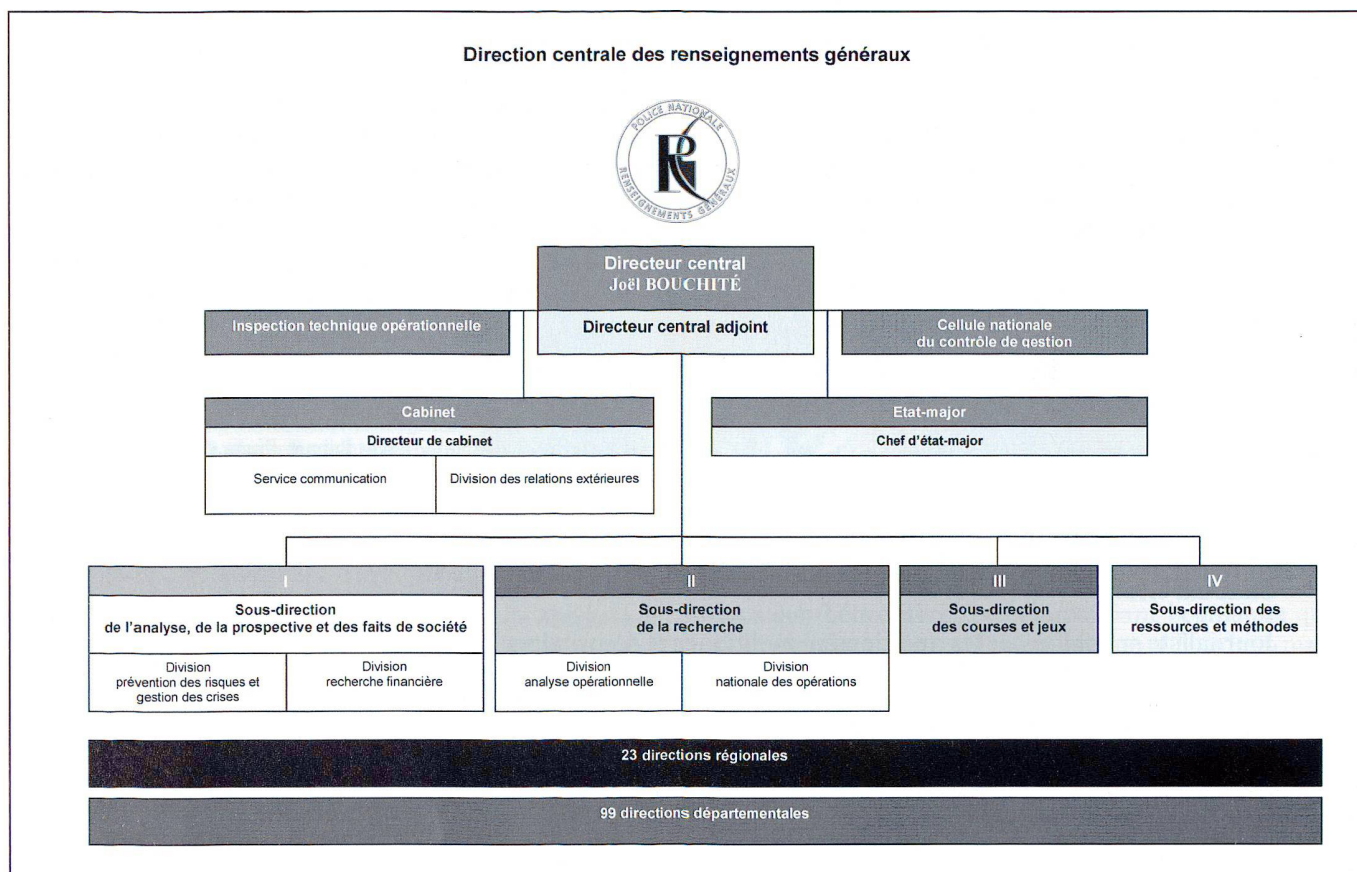
Yves Bonnet a dirigé la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) de 1982 à 1985 un an après la victoire de François Mitterrand à la Présidence de la République française. Il nous explique le rôle de la DST : « C'est un service de police qui a pour but de lutter contre l'ingérence étrangère. Elle est la définition et la mission propre à la DST et définie par la loi. C'est la lutte contre les ingérences étrangères quelles qu'en soit les modalités. Cela inclut bien évidemment le contre-espionnage, le contre-terrorisme et la lutte contre l'intelligence économique (...) ». Interrogé sur la plus importante affaire qu'il a eu à traiter durant son séjour à la DST, l'ancien Directeur nous dit : « En matière de contre-espionnage il y a eu l'affaire Farewell qui met aux prises la France et l'Union soviétique

à travers les révélations fournis par un commandant du KGB au nom de Vetrov (alias Farewell). C'est l'affaire la plus importante du contre-espionnage qui ait été traitée depuis la Libération. En matière de terrorisme, nous avons eu plusieurs fronts. La DST a eu des succès significatifs dans la lutte contre le terrorisme arménien, les fractions armées libanaises, l'IRA et l'ETA ».

Fusion dans les services du contre-espionnage

L'actuel Président français, Nicolas Sarkozy ne méconnaît pas le Ministère de l'Intérieur puisqu'il en a été à la tête avant son élection. La Direction Centrale des Renseignements Généraux¹ et la DST en dépendent. Lorsqu'il dirigé ce ministère, Nicolas Sarkozy avait à l'esprit de réformer le contre-espionnage. Il l'a fait en réalisant la fusion de la DCRG et la DST devenu désormais la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). Une fusion que salue Yves Bonnet. Explication : « Je suis évidemment pour puisque historiquement j'ai été le premier à la réclamer. Dès 1983-1984, j'ai indiqué qu'il était nécessaire de constituer un seul grand service de sécurité en France, (...). Il était indispensable de fusionner ces deux services qui entraient souvent en concurrence. C'était une concurrence quasi organisée et fonctionnelle qui nuisait beaucoup à leurs actions. Un exemple : je vous indiquais que la DST avait pour mission de lutter contre les ingérences étrangères. Cela est très facile et c'est à définir sur le papier. Mais dans le même temps, les Renseignements Généraux ont la police des étrangers. Alors comment voulez-vous lutter contre les ingérences étrangères si vous n'avez pas la police des étrangers ? Il suffit de se poser la question pour que tout le monde s'esclaffe. C'était indiscutablement ridicule. Le Président de la République a eu parfaitement raison de décider cette réforme. Entre parenthèse on aurait pu la décider bien plus tôt. Enfin, ne boudons pas notre plaisir ».

¹ Pour plus d'information sur l'origine des Renseignements Généraux : www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/la_police_nationale/organisation/dcrghistorique-rg



Une réforme nécessaire

Pour l'ancien directeur de la DST, si cette réforme est un plus, elle devrait pouvoir également éviter les quelques intrigues que le renseignement intérieur a pu connaître. L'affaire des Irlandais de Vincennes (1982) en est un exemple. Dans cette affaire, 3 irlandais ont été arrêtés et accusés d'avoir perpétré un attentat rue des Rosiers à Paris. Des armes auraient été trouvées à leur domicile. Selon certains, il s'agissait d'un coup monté. Les armes auraient été déposées par les services secrets français. Pour M. Bonnet : « L'affaire des Irlandais de Vincennes est la parfaite illustration de ce que donne la profusion et la multiplication des services. C'est François Mitterrand qui a commis une grossière erreur, à savoir, déposséder les services traditionnels, les services spécialisés, de leur mission de lutte contre le terrorisme et de constituer un organisme ad hoc. C'est d'ailleurs une maladie très française. A chaque fois qu'un problème se pose, on crée un office, une direction ou un haut commissariat. Du temps de Clemenceau, lorsqu'il y avait un problème, il disait en rigolant qu'il fallait créer une commission. Maintenant on va beaucoup plus loin on « permanentise » en quelque sorte les structures. Là, François Mitterrand s'imaginait qu'il pourrait mettre sur place une cellule qui pourrait dans une large mesure coordonner l'action de tous les services. Si coordination doit y avoir, elle doit être faite par les politiques et non pas par des gendarmes. La cellule de l'Elysée n'avait pas de déontologie et pas de méthode. Elle allait chercher le résultat pour le résultat. On ne fait pas de police en cherchant le résultat pour le résultat. On fait de la police en étant bien conscient qu'on

a l'éternité pour soi et que c'est sur la durée que l'on doit être jugé et pas du tout sur ce qu'on appelle les crânes ou les scoops ».

A la question de savoir si l'espionnage qui concerne la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) et qui dépend du Ministère de la Défense (lire l'entretien archive réalisé en août 2000 avec son ancien directeur Pierre Marion), devrait suivre le même chemin de la DCRI en fusionnant la Direction du Renseignement Militaire (DRM), il répond : « Tout à fait. Il y a aussi la Direction de la Protection de Sécurité de Défense (DPSD). Il y a trois directions qui font de la sécurité au sein du Ministère des Armées. On pourrait considérer qu'une seule suffise avec des départements différents bien évidemment. C'est complètement ridicule surtout pour un pays qui n'a pas des moyens énormes en matière de renseignement. Vous savez, le renseignement coûte plus cher que le contre-espionnage. En matière de sécurité, il paraît que c'est plus difficile de marquer des buts que de ne pas en prendre. Il faut un seul grand service. On pourrait même concevoir que la France se dote d'un seul service qu'il fasse à la fois du renseignement et de la sécurité, c'est ce que fait l'Iran avec le VEVAK² avec le succès que l'on sait. Nous sommes un pays moyen sinon petit à l'échelle mondiale. (...) ».

C.T.

² Service secret de la République islamique d'Iran.

Un exemple : l'Iran face aux services secrets de la France

Yves Bonnet est un fin connaisseur de l'Iran. Avant son entrée en fonction en 1982, l'Iran se transforme en 1979 en un Etat théocratique et devient de fait une République Islamique avec comme principale spécificité, l'application de la loi coranique dite de la Charia. Après cette prise du pouvoir des mollahs iraniens et de son leader l'Ayatollah Khomeyni, l'ancien patron de la DST a écrit un livre intitulé « *La trahison des Ayatollahs* ». Pour nous il nous décortique la problématique de l'Iran.

CT : Pourquoi avoir écrit ce livre « *La trahison des Ayatollahs* ».

Yves BONNET : J'ai écrit ce livre lorsque j'étais parlementaire.. J'étais sensibilisé par les problèmes que traversent l'Iran qui est un très grand pays. Ce pays se trouve malheureusement livré à une dictature théocratique absolue. Cela pose un vrai problème dans le monde contemporain parce que l'avènement de cette théocratie coïncide avec le changement de la nature du terrorisme. Jusqu'à présent nous avons eu à faire avec un terrorisme de type identitaire et dont il faut dire honnêtement qu'il ne mérite pas toujours l'appellation de terrorisme mais de résistance. Ce ne sont pas seulement des nuances sémantiques.. Cela correspond à la déclinaison d'une certaine vérité. Il y a eu d'une part le changement de la nature du terrorisme, de terrorisme irrédentiste et d'un terrorisme identitaire de type messianique, et d'autre part, l'émergence d'un régime religieux, d'une théocratie absolue et qui confond, dans une même main, la main du guide suprême, la totalité du pouvoir (...).

CT : Il existe une grande opposition en Iran avec le Conseil National de la Résistance d'Iran (CNRI) dont le siège se trouve à Auvers-sur-Oise en France et de sa branche armée l'Organisation des Moudjahidin du Peuple d'Iran (OMPI). Vous connaissez parfaitement cette organisation.. Le fait que cette organisation ait été mentionnée dans la liste des organisations terroristes de l'Union européenne mais également des Etats-Unis, comment réagissez-vous à cela ainsi que du fait que l'OMPI a été retirée de la liste de l'Union européenne ?

YB: La bonne question est de savoir comment se fait-il que le CNRI et l'OMPI se soient trouvés sur la liste des organisations terroristes ? On peut s'en étonner. D'abord et cela n'est pas le moindre il est assez paradoxal de considérer ce que font les américains en désignant le régime iranien comme terroriste, comme le régime terroriste par excellence, et de considérer dans le même temps que son opposition est elle-même terroriste. Si je comprends bien, pas un seul iranien n'échappe à la qualification de terroriste. Cela serait comique si ce n'était pas aussi grave pour ce premier point. Mais le second point c'est que si l'on veut bien retenir les critères objectifs qui permettent de définir des mouvements ou des groupes d'actions terroristes, l'OMPI ne répond à aucun des ces critères.

CT : quels sont donc ces critères ?

YB : Je vous les donne. 1) La commission d'attentats à

l'encontre d'une population civile (...); 2) L'exportation de la violence hors des frontières nationales. Or, sur aucun des ces points que je pourrais développer, on ne peut considérer l'OMPI comme une organisation terroriste. Ce dossier a été plaidé et soigneusement étudié devant la Cour de Justice Européenne.. Il y a eu de multiples interventions de la justice européenne. Je crois que l'on peut dire que toutes les parties ont pu s'exprimer : ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. La justice européenne s'est prononcée en toute connaissance de cause. Si la justice européenne s'est clairement prononcée, il y a donc des réserves très fortes. J'ajoute à ceci le fait que la Cour Suprême du Canada a jugé elle-même que le Ministère du Renseignement et de la Sécurité iranienne, c'est-à-dire la police politique de l'Iran, était une organisation terroriste. Ceci a été confirmé par plusieurs instances juridiques canadiennes et au final par la Cour Suprême.

CT : En 2003, alors que Nicolas SARKOZY était Ministre de l'Intérieur, une opération musclée des forces spéciales des services de sécurité ont investi le siège du gouvernement en exil du CNRI à Auvers-sur-Oise. Quelle est votre analyse ?

YB : Je dirais que c'est presque un échange de bon procédé, si l'on peut considérer que le terme de bon procédé s'applique. Il y a un livre de M. Jean-Claude Maurice,* des indications très précises à cet égard. Il y a eu indiscutablement un marché sinon un marchandage entre les autorités iraniennes et les autorités française pour obtenir un certain nombre de facilités, on va dire cela comme ça, sur des échanges économiques entre la France et l'Iran. Les autorités française se sont lancées dans une opération qui n'a aucune légitimité et aucune justification. D'ailleurs, et ce n'est pas moi qui le dit, mais la justice française. Puisque là encore, les instances qui ont eu à se prononcer sur ces accusations ont progressivement au fil des mois et des années, déboutés l'Etat français de ses actions.. Ceci n'est pas tout à fait terminé. Mais aujourd'hui, on ne voit pas bien comment la justice française pourra ne pas rendre un non-lieu définitif et général.

Propos recueillis par Chaouki Triai.

* Jean-Claude Maurice, *Si vous le répétez, je démentirai...*, Edition Plon, Paris.

Entretien avec Pierre Marion, ancien patron de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure - DGSE de 1981 à 1983..

CT : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la DGSE à la différence de la DST ?

Pierre Marion : La DGSE est le successeur du SDECE* créé en 1947 (équivalent de la CIA du point de vue de ses attributions). Elle est en charge de l'espionnage à l'extérieur de l'hexagone, à l'extérieur du territoire national du contre-espionnage et du contre-terrorisme à l'intérieur du pays. La DGSE est en charge de l'influence de la France à l'extérieur et de la diplomatie secrète. Ce sont ses cinq fonctions principales.. Pour ce qui me concerne, lorsque j'ai pris la direction de ce service, j'ai créé une division du « renseignement économique » qui n'existait pas et j'ai créé une division « évaluation et plan ». Ce dernier élément est essentiel pour un service secret. J'ai donc élargi les fonctions de ce service. Il faut également y ajouter la division « contre-terrorisme » qui n'existait pas du tout.

CT : Pouvant être considéré comme un « segment de l'Etat », les services secrets semblent parfois être en autonomie par rapport au pouvoir politique. Pouvez-vous nous expliquer les rapports qui régissent les services secrets et l'autorité politique ?

PM : Je dirais simplement que nous avons en France le triste privilège que les services secrets soient entourés d'une très grande méfiance de la part des politiciens, dans une certaine mesure la presse et également des administrations ordinaires (celles qui ne sont pas secrètes). Ceci rend la vie des services secrets très difficile. Je l'ai vécu personnellement de 1981 à 1983. J'ai constaté que l'on mettait les bâtons dans les roues des services secrets chaque fois que l'on pouvait le faire et même à un niveau très élevé. Mon expérience m'a montré que ce n'était pas du tout le cas des services secrets étrangers occidentaux à l'exception de l'Italie, ni des services secrets de petits pays vis-à-vis desquels la fonction secrète est très bien intégrée à la fonction exécutive. En France ce n'est pas le cas et c'est un sérieux handicap. Pour répondre à l'autre partie de la question, je suis un démocrate tout à fait avéré et personne ne peut me trouver un poil sur l'œuf sur ce plan là. J'ai acquis la conviction que je n'avais pas avant de diriger les services secrets, que ces derniers ne sont pas une menace pour la démocratie. Au contraire, les services secrets sont le bouclier de la démocratie du pays. Prenez le cas des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne qui ne sont pas des pays totalitaires. Ce sont des démocraties parfaites qui ont des services secrets qui marchent très bien et qui sont intégrés au pouvoir politique. Les britanniques depuis un siècle et les américains depuis un demi siècle. Pour moi, il n'y a pas d'antinomie du tout entre l'existence d'un service secret efficace et la démocratie. Je prétends même que historiquement parlant, il n'y a pas eu de coups fourrés exécutés par les services secrets britanniques et américains bien qu'ils soient très puissant comme la CIA. Au contraire, dans de nombreux pays démocratiques, il y a eu des déstabilisations de la démocraties par les militaires et par les policiers. Jamais par les services secrets et ceci pour une raison très simple à comprendre : les services secrets n'ont aucun moyens l'intérieur du territoire national, ils sont tout entier orientés vers l'extérieur.. C'est là,

leurs domaines de compétence. C'est une farce que de dire que les services secrets sont une menace pour la démocratie.

CT : Il y a eu des révélations sur le plan Condor, sorte de service secret mis en place par Pinochet en 1973, et dont le rôle était d'éliminer les opposants et des éléments considérés comme subversifs. Qu'elle est votre analyse ?

PM : Les services secrets qui sont installés dans un pays totalitaire, ce qui est le cas du Chili que vous venez d'indiquer, pays totalitaire à ce moment là ou de l'Allemagne hitlérienne et de l'ex-URSS, peuvent jouer un mauvais rôle. Dans ce cas précis, ils jouent un rôle de poursuite des éléments démocratiques soit à l'intérieur du pays soit à l'extérieur (...). Heureusement que des pays démocratiques il existe des mécanismes de contrôle et des mécanismes de suivi, surtout si les service secrets sont bien intégrés à l'Etat.

Propos recueillis par Chaouki Triai. Archive personnelle, extrait d'une entretien réalisé en août 2000.

* SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage a vu le jour en 1946, un an après la Seconde Guerre Mondiale.